

COMMUNE DE ROUSSILLON-EN-MORVAN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 28 septembre 2026

Séance ordinaire sur convocation en date du 23 septembre 2026

MEMBRES PRESENTS :

MM. GRASSOT Jean-Claude, CHATEAU Yves, MONTAGNON Mayeul, LAVAUT Julien, LEMOINE Yves, MMES CHOCHON-LATOCHE Stéphanie, DIPELLEDRINI Amandine, LEROY Marie, MORLAT Christine, PAQUIÉ Marion.

MEMBRES ABSENTS :

M. CARLET Didier.

Mme VANDAMME Céline, secrétaire de mairie, est présente à la réunion.
Secrétaire de séance : M. CHATEAU Yves.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18 heures.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- Approbation du procès-verbal du 20/07/2026.
- RPQS 2024 eau et assainissement.
- RPQS 2025 eau et assainissement.
- Redevance consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026.
- Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026.
- Devis H2eaux.
- Mise à jour des bases de fiscalité directe locale au titre de 2027.
- Parcelle du point propre.
- Extension Natura 2000.
- Bulletin municipal.
- Repas et colis des aînés.
- Noël des enfants.
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 20/07/2026.

Approuvé à l'unanimité.

RPQS (Rapport sur les Prix et la Qualité du Service) 2024 eau et assainissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le RPQS 2024 eau.

RPQS (Rapport sur les Prix et la Qualité du Service) 2025 eau et assainissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le RPQS 2025 eau et assainissement.

Redevance consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026.

Le tarif de la redevance pour consommation d'eau potable de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne est fixé à 0,32 € par mètre cube pour la période de 2026 à 2030.

Le taux de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable est de 0,031 € par mètre cube.

Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026.

Le taux de base de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif fixé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne est de 0,14 € HT par mètre cube pour l'année 2026.

Devis H2eaux.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise H2eaux d'un montant de 80 244,96 euros TTC concernant le renouvellement de la canalisation et des branchements d'eau potable au Chéset, sous réserve des conseils de M. MILAN Damien conseiller aux décideurs locaux de la CCGAM et des banques.

Mise à jour des bases de fiscalité directe locale au titre de 2027.

Le conseil municipal donne son accord pour le traitement permettant la mise à jour des bases de fiscalité directe locale au titre de 2027.

Parcelle du point propre.

Afin d'aménager le point propre, le conseil municipal approuve à l'unanimité d'échanger une parcelle appartenant à la commune avec M. DUGARDIN propriétaire actuel de la parcelle au point propre.

Extension Natura 2000.

Point à revoir lors d'une prochaine réunion.

Bulletin municipal.

Le conseil municipal décide de continuer l'élaboration du bulletin municipal comme les années précédentes.

Repas et colis des aînés.

Le repas des aînés se déroulera le dimanche 6 décembre 2026.

Deux demandes de devis seront faites auprès de Traiteur Charles et Bourgogne Morvan Traiteur.

Noël des enfants.

Le Noël des enfants se déroulera le 12 décembre 2026.

Le montant de la carte cadeau de la commune sera de 30 euros par enfant au magasin de jouet du Leclerc.

-Questions diverses :

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au service commun « secrétariat de mairie itinérant » de la CCGAM.
- Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au règlement d'intervention du service performance énergétique énergies renouvelables ainsi qu'aux diverses prestations proposées par le SYDESL dans le cadre de ses missions.
- Les étudiants de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (L2 ou M1) seront présents sur notre commune dès février 2027.
- Le dossier du projet d'investissements a été rendu à la CCGAM.
- La recherche d'un gérant pour l'auberge est en cours.
- Un radar pédagogique sera installé au lieu-dit le Pommoy dans les prochaines semaines.
- Un éclairage solaire sera mis en place sur le logement de la commune du fond du bourg ainsi qu'à la salle des associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Jean-Claude GRASSOT.

Secrétaire de séance,
Yves CHATEAU.

